



CONVENTION ON WETLANDS
CONVENTION SUR LES ZONES HUMIDES
CONVENCIÓN SOBRE LOS HUMEDALES
(Ramsar, Iran, 1971)

Note diplomatique 2021/13

Résolutions et Rapport de la Troisième Session extraordinaire de la Conférence des Parties contractantes à la Convention sur les zones humides

Le Secrétariat de la Convention sur les zones humides présente ses compliments aux Missions permanentes et Autorités administratives des Parties contractantes à la Convention et a l'honneur de communiquer ce qui suit :

La Troisième Session extraordinaire de la Conférence des Parties contractantes à la Convention s'est tenue en ligne, du 25 octobre au 29 octobre, avec une reprise de séance le 4 novembre 2021.

La Conférence des Parties contractantes a adopté deux Résolutions, l'une sur le *Report de la 14e Session de la Conférence des Parties contractantes (COP14)* et l'autre sur les *Questions financières et budgétaires : Budget administratif de la Convention sur les zones humides pour 2022*, que l'on peut consulter sur le site web de la Convention, à l'adresse suivante :
https://www.ramsar.org/fr/documents?field_quick_search=2980.

Le rapport final de la session peut être consulté à : <https://www.ramsar.org/fr/document/rapport-de-la-troisieme-session-extraordinaire-de-la-conference-des-parties-contractantes>.

Le Secrétariat de la Convention sur les zones humides saisit respectueusement cette occasion pour renouveler aux Missions permanentes et aux Autorités administratives des Parties contractantes à la Convention l'assurance de sa plus haute considération.

Gland, 8 novembre 2021

